

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE AU LYCEE COMMUNAL DE NDAVA

La Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel « **CECM** » en sigle, invite par le présent appel d'offres les soumissionnaires justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises à présenter leurs offres sous plis fermés pour les travaux de construction d'une salle polyvalente au Lycée Communal de NDAVA.

Consultation et acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu au Secrétariat de la CECM, à partir de Mardi le **29/10/2024**, pendant les heures de travail, sur présentation d'une preuve de paiement d'un montant de 50.000 FBU, au Secrétariat de la CECM, avec la mention « **Achat du DAO pour la Construction d'une salle polyvalente au Lycée Communal de NDAVA** ». Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de la CECM, en mentionnant la référence de l'appel d'offres.

Visite des lieux

Une visite obligatoire et guidée du lieu où seront exécutés les travaux, sera organisée à l'intention des candidats soumissionnaires ou de leurs représentants, mardi le **05 /11/2024 à partir de 10 heures**.

Une attestation de visite sera délivrée à chaque soumissionnaire, elle sera obligatoirement versée dans le dossier de soumission.

Présentation et date limite de dépôt des offres.

Rédigées en langue française, les offres sous plis fermés seront présentées dans deux (2) enveloppes distinctes fermées et cachetées, (respectivement Offre technique et Offre financière), l'ensemble sera glissé dans une 3^{ème} enveloppe extérieure aussi fermée, portant la mention « **Offre pour l'exécution des travaux de construction d'une salle polyvalente au Lycée Communal de NDAVA** ».

NB : L'identité du soumissionnaire n'est pas mentionnée sur l'enveloppe extérieure.

L'offre technique contient les documents ci-après :

1. L'acte d'engagement à exécuter les travaux conformément au DAO ou la soumission;
2. La preuve d'achat du présent dossier d'appel d'offres avec inscription de l'objet du DAO sur le bordereau de versement ou du reçu de caisse.
3. La caution de soumission délivrée par une banque agréée.
4. L'attestation de non-redevabilité (originale) délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR), valable à la date d'ouverture des offres ;
N.B : **Un acte notarié ne pourra le remplacer et sera rejeté.**
5. Le certificat d'immatriculation fiscale NIF (copie) ;

6. La preuve que l'Entreprise est légalement constituée (statuts authentifiés), en cas de groupement d'entreprises, une convention de groupement d'entreprises et une procuration autorisant le(s) signataire (s) de la soumission à signer au nom du groupement ; ces documents seront signés par les personnes habilitées ; NB : La convention de groupement doit explicitement indiquer que les entrepreneurs sont conjointement et solidairement responsables de la bonne exécution du marché, et la garantie de soumission doit être établie au nom du groupement.
7. L'attestation de visite ;
8. La liste du personnel-clé à affecter aux travaux, avec les signatures de l'Entreprise et des personnes alignés, le personnel-clé sera composé de :
 - a. un architecte, un ingénieur civil ou industriel avec au moins 5 ans d'expérience dans la conduite des travaux de construction des immeubles similaires (avec au moins un de 200 m² au sol);
 - b. un technicien du génie civil A₂, option conducteur des travaux ayant au moins 10 ans d'expérience comme chef de chantier des travaux de construction **et d'au moins 7 immeubles** (avec 3 immeubles similaires).
9. La liste du matériel minimum à affecter aux travaux (avec les preuves de possession ou de location (engagement écrit et signé par le bailleur), le matériel minimum devra être :
 - a. Un camion-benne de 3,5 tonnes (4 m³) ;
 - b. Une aiguille vibrante ;
 - c. Une Moto soudeuse ;
 - d. Un poste à souder ;
 - e. Un véhicule de liaison.
10. Une liste des références techniques en matière de construction de bâtiments pendant les 5 dernières années avec procès-verbaux de réception ; NB : Un minimum de 3 immeubles de 200 m² au sol est requis.
11. Le planning général d'avancement des travaux.

NB : Les documents énumérés de 1 à 6 ont un caractère éliminatoire ;

Les offres devront être signées, paraphées, paginées.

Les offres devront parvenir au secrétariat de la CECM au plus tard le **12/ 11/2024 à 10 heures**. Elles pourront également être remises au Président de la Commission d'ouverture des offres avant que cette dernière ne soit déclarée ouverte.

L'ouverture des offres aura lieu le même **jour à 10 h 30'** dans la salle des réunions de la CECM en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

Validité des offres.

Les soumissionnaires doivent maintenir leurs offres **valides** pendant une durée de **90 jours** comptés à partir de la date d'ouverture des offres.

Fait à BUJUMBURA le 25/10/2024.

Pour Caisse Coopérative d'Épargne et de Crédit Mutuel.

« CECM »